

PARENT-RELAIS

- § Il adhère pleinement au projet pastoral, éducatif et pédagogique de l'établissement et ceci, dans le respect de son caractère spécifique.
- § Il crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents d'une classe et l'équipe éducative.
- § Il accepte en toute conscience la responsabilité qui résulte de son engagement.
- § Il représente les familles, mais il ne peut, en aucun cas, être un intermédiaire pour régler un problème entre ces dernières et les enseignants.
- § Il a un rôle d'accueil, d'information et de soutien.
- § Il participe à l'accueil des nouveaux parents avec les autres partenaires de la Communauté éducative.
- § En lien avec l'APEL, il aide à l'organisation d'événements à l'initiative des enseignants, de la direction ou des responsables de la Pastorale.

DANS L'EXERCICE DE SA MISSION, LE PARENT-RELAIS :

- § Fait preuve de discrétion et de discernement,
- § Est disponible, à l'écoute des autres, dans le respect de leurs différences,
- § Se montre toujours ouvert au dialogue, tant vis-à-vis des familles que du corps enseignant.

IL SE GARDE DE :

- § N'avoir une vision de la classe qu'au travers de son propre enfant.
- § Agir seul sans concertation.
- § Mettre en cause les méthodes pédagogiques.
- § Colporter des rumeurs ou les susciter.
- § Diffuser des documents dans l'école sans l'autorisation du chef d'établissement.